

## **Extrait des délibérations**

du Conseil départemental

**N°** CD-2021-5-8-9

**Séance du** lundi 31 mai 2021

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

**PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne , CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

BERTRAND Rémi donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
FISCHER Bernard donne procuration KALTENBACH-ERNST Nathalie  
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel  
HAGENBACH Vincent donne procuration à WITH Rémy  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HEMEDINGER Yves donne procuration à LUTENBACHER Annick  
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy  
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette  
THOMAS Nicole donne procuration à HOMMEL Denis

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'arrêté des comptes,
- VU la délibération du Conseil départemental N° CD/2019/150 du 9 décembre 2019 relative au vote du budget primitif de l'exercice 2020,
- VU la délibération du Conseil départemental N° CD/2020/029 du 22 juin 2020 relative au vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2020,
- VU la délibération du Conseil départemental N° CD/2020/041 du 15 octobre 2020 relative au vote de la décision modificative n°2 de l'exercice 2020,
- VU la délibération du Conseil départemental N° CD/2020/069 du 30 novembre 2020 relative à la décision modificative n°3 de l'exercice 2020,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 8ème Commission en charge de l'efficacité financière et de la performance administrative en date du 17 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte du départ du Président de la salle de l'Assemblée lors du débat et du vote.

Pour le **budget principal** du Département du Bas-Rhin,

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2020 s'établit à 81 079 011,47 € (intégrant 5 859 472,72 € d'opérations d'ordre non budgétaires liées à l'apurement du solde du compte 1069 dans le cadre du changement de nomenclature vers la M57) :
  - dont 10 022 841,84 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement (comprenant 5 859 472,72 € d'opération d'ordre non budgétaire),
  - dont 71 056 169,63 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Arrête le compte de gestion,
- Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 10 022 841,84 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- Décide d'affecter une partie du solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement pour un montant de 30 625 414,53 € au compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés
- Décide de reporter le solde du résultat cumulé de fonctionnement pour un montant de 40 430 755,10 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe du **Parc départemental d'entretien des cours d'eau**,

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2020 s'établit à 1 096 268,69 € :
  - dont 440 622,69 € pour le solde d'exécution de la section d'investissement,
  - dont 655 646,00 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Arrête le compte de gestion,
- Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 440 622,69 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 655 646,00 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe du **Foyer de l'enfance**,

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2020 s'établit à 276 841,87 € :
  - dont 131 698,09 € pour l'investissement (en intégrant le report des exercices antérieurs de 802 751,01 €, le solde excédentaire en investissement à reporter s'élève à 934 449,10 €),
  - dont 145 143,78 € pour le fonctionnement,
- Arrête le compte de gestion,
- Décide que le montant total à affecter en 2021 au titre des résultats 2020 est de 231 907,86 €, dont 145 143,78 € correspondant au solde du résultat excédentaire comptable 2020 et à l'intégration des reports à nouveau au titre de 2020 conformément aux délibérations antérieures, soit 86 764,08 € correspondant au solde du résultat excédentaire au titre des résultats 2018 affecté au compte 110,
- Décide que l'excédent de 231 907,86 € au titre des résultats 2020, est affecté en totalité à la réduction des charges d'exploitation 2021, repris lors de l'affectation 2022 des résultats 2021, compte 110.0 millésime 2020,
- Décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 934 449,10 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Pour le budget annexe du **Laboratoire départemental d'analyses**,

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2020 s'établit à 385 852,54 € :
  - dont 13 034,50 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
  - dont 372 818,04 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Arrête le compte de gestion,
- Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 13 034,50 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 372 818,04 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe du **Vaisseau**,

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2020 s'établit à 85 294,51 € :
  - dont 25 647,00 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
  - dont 59 647,51 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Arrête le compte de gestion,

- Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 25 647,00 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 59 647,51 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe du **Parc Véhicules et Bacs Rhénans**,

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2020 s'établit à 3 224 988,89 € :
    - dont 2 101 869,60 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
    - dont 1 123 119,29 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement.
  - Arrête le compte de gestion,
  - Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 2 101 869,60 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
  - Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 1 123 119,29 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.
- 
- Approuve le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2020 conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T., selon les annexes jointes :
    - bilan des acquisitions immobilières réalisées en 2020 pour un montant de 766 597,89 € (annexe 1) ;
    - bilan des cessions immobilières réalisées en 2020 pour un montant de 1 973 522,84 € (annexe 2).
- 
- Donne acte au Président de la CeA de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.

Le Président BIERRY Frédéric a quitté la salle lors du vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité

66 abstentions : BEY Françoise, CAHN Mathieu, ELKOUBY Eric, JUNG Martine, KEMPF Suzanne, OEHLER Serge